

HANDICAP – INCLUSION

La FEHAP propose un projet innovant d'amélioration de la prévention et des soins somatiques des personnes en situation de handicap

Paris, le 16 juillet 2021 - La FEHAP a déposé un projet article 51 auprès du prochain comité technique de l'innovation en santé, qui vise à améliorer l'accès à la prévention et aux soins somatiques des personnes en situation de handicap. Après une année de co-construction, les établissements du privé solidaire mobilisés attendent le feu vert des autorités pour le mettre en œuvre.

- la Clinique de Bonneveine à Marseille, établissement sanitaire porteur d'un projet d'équipe mobile et d'une unité hospitalière de soins dédiés ;
- l'APF France-Handicap Bretagne à Rennes, établissement médico-social expérimentateur d'une équipe mobile pluridisciplinaire intervenant au domicile.

Cette coopération dans la construction a permis de bâtir un dispositif innovant et inclusif visant à améliorer l'accès aux soins courants des personnes en situation de handicap, qu'elles soient à leur domicile ou en établissement. Divers rapports (Philippe Denormandie, Pascal Jacob, enquête Handifaction, etc.), ainsi que des diagnostics régionaux, montrent en effet une forte iniquité dans l'accès aux soins et à la prévention, pour ces personnes.

Ce projet s'attache donc à répondre aux facteurs explicatifs les plus fréquents : difficultés de compréhension et de communication, manque de sensibilisation et de formation des soignants au handicap, absence de prise en compte du rôle facilitateur de l'aidant, manque de coordination et cloisonnement entre les professionnels et un manque de temps des professionnels.

Trois objectifs sont poursuivis :

- Assurer par une équipe mobile, un accompagnement individualisé des personnes afin de leur permettre un accès aux soins courants de droit commun à proximité de leur domicile ;
- Mettre en œuvre une responsabilité populationnelle fondée sur l'engagement de réduire le nombre des patients n'ayant pas recours aux soins sur un territoire. Les leviers sont : la prévention, le repérage, le dépistage, l'accompagnement vers les soins à partir d'une équipe mobile d'intervention et de soutien aux patients ;
- Améliorer la pertinence et la qualité des soins par la mise en œuvre d'une gradation des soins et des prestations s'inscrivant dans le principe de subsidiarité, en complétant des dispositifs déjà existants (consultations spécialisées, pôle ressources, équipes mobiles existantes ou spécialisées) par des unités hospitalières dédiées spécialisées dans l'accompagnement du handicap complexe.

Contacts presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des Affaires Publiques – maryse.dewever@fehapa.fr

06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Armand Suicmez – Responsable Affaires Publiques – armand.suicmez@fehapa.fr - 01 53 98 95 44 – 06.32.41.54.80

Ce projet a été bâti avec conviction et engagement. Il œuvrera en profondeur sur l'évolution des regards et des pratiques, en apportant des solutions pérennes d'accès aux soins et d'inclusion.

A propos de la FEHAP

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, rassemble plus de 5 000 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations⁰, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance ... emploient près de 270 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'ESS. Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. www.fehap.fr

Contacts presse

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des Affaires Publiques – maryse.dewever@fehap.fr

06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Armand Suicmez – Responsable Affaires Publiques – armand.suicmez@fehap.fr - 01 53 98 95 44 – 06.32.41.54.80